LYCÉE FRANÇAIS DE MADRID

PROJET D'ÉVALUATION

Année scolaire 2026-2027

Introduction

Le baccalauréat atteste l'acquisition d'un ensemble de connaissances et de compétences et constitue à la fois le diplôme sanctionnant la fin des études secondaires et le premier grade universitaire ouvrant l'accès aux formations de l'enseignement supérieur.

Chaque établissement est tenu de formaliser un projet d'évaluation organisant le contrôle continu pour le baccalauréat général. Ce projet d'évaluation s'applique au cycle terminal (classes de première et terminale). Au Lycée Français de Madrid, ce document résulte d'un travail collectif conduit au sein des Conseils d'enseignement, validé par le Conseil pédagogique puis présenté au Conseil d'établissement.

L'élaboration du projet d'évaluation s'inscrit dans une démarche partagée visant à harmoniser les pratiques d'évaluation, à préciser leurs modalités de mise en œuvre et à garantir la valeur certificative des notes et moyennes qui en découlent. Mobilisant l'ensemble de la communauté éducative, il constitue un cadre commun, lisible et sécurisant pour les équipes de direction, les professeurs, les familles et les élèves.

Ce projet d'évaluation a pour objectifs de garantir :

- La représentativité des résultats obtenus par chaque élève ;
- La transparence des objectifs, méthodes et critères d'évaluation ;
- L'équité des pratiques évaluatives au sein de l'établissement.

Ainsi conçu, il contribue à assurer la cohérence, la fiabilité et la qualité du contrôle continu au sein du Lycée Français de Madrid.

Principes généraux de l'évaluation

L'évaluation constitue une composante essentielle de la réussite des élèves. Elle vise à mesurer les acquis, à accompagner les progrès et à valoriser les compétences.

Les évaluations régulières sont placées dans un processus global qui met en œuvre différentes situations afin d'inciter les élèves à travailler et à progresser. Les attendus en termes de travail et d'investissement doivent être connus des élèves.

Les exigences en matière de connaissances, de compétences ou de capacités, qu'elles soient disciplinaires ou transversales, sont progressives et se réfèrent aux programmes officiels. Ces critères d'évaluation clairs sont communiqués aux élèves par les enseignants.

Les évaluations sont accompagnées d'appréciations qui permettent aux élèves de percevoir leurs progrès et ce qu'il convient d'améliorer. Ces appréciations servent également à attester de façon explicite un niveau atteint en fin de période par un élève ; les parents sont invités à en prendre connaissance.

Pour une évaluation équitable des élèves

Le rythme des évaluations et leur nature sont définis par le professeur qui les adapte en fonction de son expertise. Celui-ci reste libre, dans le cadre collectif qu'il a contribué à définir, de sa progression pédagogique, de ses évaluations, des coefficients, des appréciations et de la mise en place d'un éventuel rattrapage.

Des devoirs communs, avec ou sans échange de copies, peuvent être réalisés au cours de l'année au sein d'une même discipline. Cependant de tels devoirs communs ne sauraient constituer à eux seuls une moyenne ou être comptabilisés de façon excessive.

Conformément aux articles D.351-27 à D.351-32 du Code de l'éducation, les élèves bénéficiant d'un aménagement d'épreuve ou d'un protocole officiel peuvent composer dans les conditions requises. Si un temps supplémentaire de passation n'est pas possible, le barème d'évaluation est adapté.

La notion de moyenne représentative

Afin qu'une moyenne semestrielle représente le niveau de l'élève, celle-ci doit se composer d'une pluralité de notes, pondérées par des coefficients selon le type d'évaluation menée.
La notion de moyenne représentative est laissée à l'appréciation du professeur. Elle doit accorder une part prépondérante aux notes obtenues à des évaluations dites sommatives, en particulier les évaluations réalisées en fin de séquence ou de semestre.

Si l'enseignant estime que la moyenne de l'élève n'est pas représentative, une convocation formelle sera adressée à l'élève pour un examen de rattrapage semestriel ou annuel dont l'épreuve sera issue de la banque officielle des sujets du baccalauréat.

Assiduité et responsabilisation des élèves

L'implication de l'élève dans sa scolarité lui permet de progresser et d'atteindre un niveau suffisant pour réussir au lycée, comme dans l'enseignement supérieur. Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article *L.511-1 du Code de l'éducation*, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires *(tronc commun et spécialités)*, et optionnels inscrits à leur emploi du temps, et d'accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés.

Les absences répétées et injustifiées ou « abusives », ainsi que les fraudes, sont constitutives d'un manquement aux obligations d'assiduité et de comportement, leur traitement relève de la procédure disciplinaire applicable aux élèves.

Les élèves qui ne se présenteraient pas à une évaluation mise en place par l'enseignant au titre du contrôle continu, pourront être convoqués à une évaluation ponctuelle de *rattrapage (dans le cadre du cours ou sur convocation)*.

Approche disciplinaire

Pour chaque discipline, se référer aux explications ci-dessous.

ALLEMAND

Préambule disciplinaire relatif au cycle terminal

La LVC allemand est un enseignement optionnel évalué uniquement en contrôle continu. A partir de l'année 2026-2027, avec l'entrée en vigueur des nouveaux programmes, le niveau de maîtrise attendu sera A2 en fin de première, A2+/B1 en fin de terminale.

Les évaluations porteront sur les connaissances acquises et les compétences travaillées lors des séquences en lien avec les repères culturels au programme.
Elles se feront en référence aux critères partagés des programmes officiels adossés au CECRL et au volume complémentaire.
Toutes les activités de communication langagières seront évaluées, c'est-à-dire en réception, en production, en interaction et en médiation. Les évaluations seront menées de façon à respecter une progression pédagogique adaptée à chaque groupe d'élèves, avec prise en compte des besoins éducatifs particuliers dans la mesure du possible.

Types et modalités d'évaluation

Les évaluations seront diagnostiques, formatives ou sommatives afin que les élèves prennent conscience de leurs besoins, progrès et réussites. Elles se feront à l'écrit et à l'oral, elles seront régulières et en nombre suffisant.

- Les évaluations diagnostiques pourront être mises en place en début de processus (début d'année scolaire ou début de séquence) pour repérer les compétences des élèves afin de différencier ou d'adapter les parcours d'apprentissage si nécessaire.
  Il s'agira de travaux individuels ou collectifs ; d'entraînements, exercices, exposés, débats, projets ; au format papier, à l'oral ou au format numérique ; en temps limité ou sans limite de temps.
- Les évaluations formatives permettent aux élèves de voir où se situent leurs acquis par rapport aux exigences et attendus des programmes, de progresser grâce à des retours fréquents, explicites et constructifs.
- Les évaluations sommatives seront des évaluations périodiques pour attester des acquis de chaque élève.
  Il s'agira de travaux individuels ou collectifs ; d'exercices, exposés, débats, projets, devoirs surveillés ; au format papier, à l´oral ou au format numérique ; en temps limité ou sans limite de temps

Chaque activité de communication langagière sera évaluée en classe, soit en cours de séquence soit en fin de séquence.

Pondération des évaluations

Aucune évaluation ne sera avec un fort coefficient.
Les notes des évaluations sommatives auront le même coefficient de manière à ce que chaque activité de communication langagière ait le même poids.

Moyenne représentative dans la discipline

Les évaluations, pour garantir l'égalité de traitement entre tous les élèves et pour garantir une moyenne représentative, supposent l'assiduité des élèves et leur participation à toutes les situations d'évaluation.

ANGLAIS

Préambule disciplinaire relatif au cycle terminal

Les professeurs d'anglais évaluent par compétences selon le CECRL en distinguant LVA, LVB et LVC. Les quatre activités langagières constituent la base de l'évaluation : compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite, expression orale (en continu et en interaction). Les tâches finales sont conçues dans une logique actionnelle, en cohérence avec les axes culturels du programme. L'évaluation vise à garantir la progressivité et l'équilibre entre activités langagières.

Types et modalités d'évaluation

- Évaluations orales **:** prise de parole en continu, en interaction, présentations individuelles ou en groupe, débats, entretiens…
- Évaluations écrites **:** productions écrites, synthèses de documents, résumés, comptes rendus, textes argumentatifs, écriture créative….
- Évaluations de compréhension **:** questionnaires de compréhension écrite et orale, comptes rendus, résumés de documents authentiques…

Modalités d'évaluation

Travaux en classe, évaluations formatives et sommatives, évaluation par compétences. Les évaluations formatives ne comptent pas dans la moyenne mais permettent d'accompagner dans la progression.

Modalités pour les élèves à besoins particuliers (PAP) : dans la mesure du possible, des adaptations seront mises en place en fonction des besoins des élèves EBEP.

Pondération des évaluations

Chaque professeur peut ajuster la répartition des évaluations (pour chaque activité langagière) selon la nature de la séquence et par le jeu des coefficients tout en maintenant l'équilibre semestriel.

Compréhension orale : 25%
Compréhension écrite : 25%
Expression écrite : 25%
Expression orale : 25%

Moyenne représentative dans la discipline

La moyenne semestrielle repose sur au moins une évaluation dans chacune des activités langagières.

Modalités de rattrapage

Les évaluations de rattrapage sont organisées par l'enseignant en cas d'absence justifiée ou de situation exceptionnelle ; les évaluations de remplacement sont organisées par l'établissement si la moyenne annuelle de l'élève n'est pas représentative.

Commentaires

La cohérence pédagogique est assurée par des réunions d'harmonisation et par la définition de critères communs d'évaluation (CECRL) pour les tâches finales du cycle terminal.

Concernant la SELO - évaluation en DNL

Sont évaluées principalement les activités orales : la participation spontanée ou suscitée dans la classe ; l'implication de l'élève dans la réalisation de travaux imposés réalisés au cours de l'année sous forme d'exposés individuels ou de groupes.

Est également évaluée la maîtrise de la langue dans le domaine spécialisé étudié, et en particulier le vocabulaire spécifique à la DNL

Cette moyenne compte pour 20 % de la note globale.

LLCER* ANGLAIS MONDE CONTEMPORAIN

Préambule disciplinaire relatif au cycle terminal

En LLCER Anglais Monde Contemporain, l'évaluation s'appuie sur les compétences du CECRL, visant un niveau B2/C1 selon les attendus de fin de cycle. Elle intègre l'analyse critique de documents contemporains authentiques et le traitement de dossiers thématiques. Les compétences évaluées sont : compréhension écrite et orale, expression écrite et orale, analyse critique et mise en perspective culturelle. Les tâches s'inscrivent dans la logique des épreuves du baccalauréat et des axes du programme.

Types et Modalités d'évaluation

Les évaluations sont variées afin de refléter la diversité des compétences travaillées en classe. Évaluations formatives et sommatives, productions individuelles et en groupe.

Évaluations orales : exposés problématisés, analyses de documents, commentaires guidés, débats argumentés, simulations d'épreuve orale.
Évaluations écrites : analyses journalistiques, notes de synthèse, traductions raisonnées, rédaction de dossiers thématiques.
Compréhension orale et écrite: exploitations de documents authentiques (articles, extraits d'œuvres, documents iconographiques, audios, vidéos), questionnaire de compréhension.
Travaux longs : exposés approfondis, travaux de recherche encadrés.

Modalités pour les élèves à besoins particuliers (PAP) : dans la mesure du possible, des adaptations seront mises en place en fonction des besoins des élèves EBEP.

Pondération des évaluations

Coefficient plus important pour les évaluations sommatives (évaluations type Bac) que pour les formatives (exercices d'entraînement).

Moyenne représentative dans la discipline

La moyenne semestrielle repose au moins sur 3 ou 4 évaluations significatives dont un travail d'analyse (synthèse écrite type BAC) et un oral. Les évaluations de rattrapage sont proposées uniquement en cas d'absence justifiée. Les évaluations formatives accompagnent la progression mais n'entrent pas forcément dans la moyenne.

* Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales

ARTS PLASTIQUES

Préambule disciplinaire relatif au cycle terminal

L'enseignement de l'option Arts plastiques au cycle terminal vise l'acquisition de compétences artistiques, culturelles et méthodologiques définies par le BO. L'évaluation porte sur la démarche de création, l'analyse critique, la mobilisation des références et la maîtrise des notions du programme. Les professeurs évaluent les élèves de manière continue, en veillant à articuler pratiques, écrits réflexifs et prise de parole.

Types et modalités d'évaluation

Évaluations pratiques **:** travaux plastiques en classe, travaux à la maison, démarches expérimentales.
Évaluations écrites : analyses d'œuvres, dossiers, écrits réflexifs, contrôles de notions.
Évaluations orales : présentation de projets, soutenances individuelles, analyse orale d'œuvres.
Évaluations collectives : travaux en binôme ou en groupe selon les projets.

Fréquence : évaluations formatives régulières, bilans par séquence (au moins 3 à 4 par semestre)

Pondération des évaluations

Les évaluations veillent à équilibrer les différentes formes d'évaluation (pratique, orale, écrite). Les compétences travaillées (analyse, création, argumentation) sont évaluées de manière équilibrée, avec une attention particulière portée à la progression de l'élève sur le cycle terminal

Moyenne représentative dans la discipline

Nombre d'évaluations : au moins 3 à 4 évaluations par semestre : productions plastiques + écrit et oral (analyse d'œuvre et/ou évaluation liée aux références artistiques).

Rattrapage : possibilité de réévaluation pour les travaux non rendus ou jugés insuffisants (reprise du travail ou production complémentaire).

Commentaires : la moyenne prend en compte la progression de l'élève, sa régularité, son engagement dans la démarche artistique et la qualité de ses recherches. Les appréciations accompagnent systématiquement les évaluations majeures afin de guider les progrès.

CONNAISSANCE DU MONDE

Préambule disciplinaire relatif au cycle terminal

Les élèves doivent avoir les différentes compétences inscrites au BO du 24 septembre 2021 à la fin de l'année de terminale.
Terminale : les élèves de terminale doivent se préparer à l'épreuve orale de connaissance du monde.
Ces deux exigences conditionnent la forme et les contenus des évaluations du cycle terminal.

Types et modalités d'évaluation

Les évaluations pourront être écrites, orales, individuelles ou en groupe.
Afin de prendre en compte tous les efforts faits par les élèves, tout type d'évaluation peut faire l'objet d'une note : évaluation en début de séance, en cours de séance ou en fin de séance.

Les évaluations sont l'occasion d'évaluer spécifiquement les compétences au fur et à mesure. Les compétences évaluées sont les suivantes : Analyser et exploiter des documents / Construire une argumentation / Maîtriser son expression écrite / Maîtriser son expression orale / apprendre à se documenter et à vérifier la fiabilité des sources retenues / prendre des notes (lors de conférences, séminaires, réunions, etc.) afin de rendre mobilisables les contenus abordés / dialoguer et construire un projet en relation avec un partenaire/ capacité de synthèse / travailler en équipe.

En première, les évaluations visent à acquérir progressivement les compétences nécessaires à la réussite aux épreuves du bac.
En terminale, les élèves seront évalués sur les compétences nécessaires à la construction et à la présentation de leur épreuve de bac.

Pondération des évaluations

Pour que la moyenne reflète le niveau d'acquisition des élèves, les notes ont des coefficients. Ces coefficients permettent de donner plus d'importance aux compétences demandées dans la discipline au baccalauréat.

Moyenne représentative dans la discipline

Nous veillerons à ce qu'un élève ait un minimum de notes représentatives dans sa moyenne semestrielle. Pas d'examen de rattrapage envisageable étant donné la nature de l'épreuve du baccalauréat.

ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Préambule disciplinaire relatif au cycle terminal

Les élèves concernés sont issus du niveau Première et Terminale.

Types et modalités d'évaluation niveau Première

L'évaluation vise à valider d'une part la connaissance suffisante des acquis théoriques du programme et d'autre part leur mobilisation à travers des projets personnels ou collectifs faisant l'objet d'une présentation orale.

Types et modalités d'évaluation niveau Terminale

Les enseignants privilégient les activités qui permettent d'évaluer de manière équilibrée le travail individuel et les compétences collectives, le travail écrit et l'expression orale.

Dans les travaux de recherche, sont évalués la pertinence des sources, la richesse de l'argumentation, la synthèse et la clarté, mais aussi la capacité à travailler en groupe.

Dans les activités orales : exposés, débats ou autres, sont évaluées la posture individuelle (qualité de l'expression, aisance, etc.), la capacité d'écoute (savoir reformuler les propos d'un camarade avant d'y répondre), ainsi que la capacité à débattre dans la cordialité (proposer des arguments qui fassent progresser le débat, nuancer sa propre position, en utilisant un ton calme et un vocabulaire respectueux).

ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE

Préambule disciplinaire relatif au cycle terminal

L'évaluation s'appuie sur les trois objectifs généraux de formation de chaque élève :

- Comprendre la nature du savoir scientifique et ses modes d'élaboration,
- Identifier et mettre en œuvre des pratiques scientifiques,
- Identifier et comprendre les effets de la science sur les sociétés et l'environnement.

Les savoirs et les compétences exigibles sont évaluées de manière indépendante par les deux enseignants (PC et SVT) en 1ère et par les trois enseignants (Mathématiques, PC et SVT) en terminale.

Types et modalités d'évaluation

Une évaluation régulière de la maîtrise des connaissances et des compétences est mise en place sous forme d'évaluations sommatives individuelles :

- Évaluations écrites : devoirs surveillés et/ou interrogations courtes de type QCM, exercice d'application, etc.

et sous forme d'évaluations formatives par groupe :

- Évaluations orales : restitution de travaux de groupe sous forme d'exposés,
- Évaluations expérimentales : restitution sous forme d'un compte-rendu écrit lors d'activités réalisées en classe par groupe *(mise en évidence d'un phénomène, mesures de grandeurs physiques et leur exploitation, utilisation de modèles mathématiques, etc.).*

Pondération des évaluations

Coefficient plus important pour les évaluations sommatives que pour les formatives.

Moyenne représentative dans la discipline

- Niveau 1ère : au moins deux évaluations sommatives *(une par enseignant)* et au moins deux évaluations formatives par semestre *(une par enseignant).*
- Niveau terminale : au moins une évaluation sommative organisé par les 3 enseignants et par semestre + au moins trois évaluations formatives par semestre *(une par enseignant).*

La moyenne semestrielle résulte, indépendamment du nombre d'évaluations effectuées par chaque enseignant, du calcul de la moyenne des moyennes des notes obtenues par l'élève avec chaque enseignant.

Commentaires

En cas d'absence à un devoir surveillé, il sera systématiquement demandé à l'élève concerné d'effectuer un rattrapage au cours suivant. Les élèves en sont informés au début de l'année scolaire.

Les élèves bénéficiant d'un aménagement se verront proposer, à l'appréciation de chaque enseignant, une diminution du nombre de questions ou d'exercices, s'il n'est pas possible de mettre en place un temps majoré.

En cas de moyenne semestrielle non représentative, les enseignants, après concertation en fin de semestre, demandent l'organisation d'une épreuve écrite de rattrapage pour les élèves concernés à l'échelle de l'établissement. La note obtenue à cette épreuve de fin de semestre sera retenue comme moyenne semestrielle de l'élève.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Préambule disciplinaire relatif au cycle terminal

L'évaluation en EPS au lycée permet d'apprécier les progrès et les compétences développées par les élèves dans différentes activités physiques, sportives et artistiques (APSA).

En **Première et en Terminale**, les élèves sont évalués régulièrement dans les activités enseignées. Ces évaluations permettent d'établir les moyennes scolaires figurant sur les bulletins.

En **Terminale**, l'EPS fait également l'objet d'une **évaluation certificative pour le baccalauréat, en contrôle en cours de formation (CCF)**. Cette évaluation est distincte des moyennes scolaires de Première et de Terminale. Elle repose sur trois épreuves réalisées dans trois APSA relevant de trois champs d'apprentissage différents. L'élève choisit, parmi l'offre proposée par l'établissement, un ensemble de trois activités constituant son ensemble certificatif. La note finale d'EPS au baccalauréat est la moyenne des trois CCF.

Types et modalités d'évaluation

Les évaluations sont principalement réalisées en situation de pratique et donnent lieu à une **notation individuelle**, y compris lorsque l'activité est collective. Les critères et modalités d'évaluation sont présentés aux élèves au cours de la séquence d'enseignement.

Pour les évaluations certificatives du baccalauréat, trois attendus de fin de lycée (**AFL**) sont évalués :

- **AFL1 – 12 points :** il concerne principalement la performance et la maîtrise des compétences motrices dans l'activité. Il est évalué lors de l'épreuve certificative.
- **AFL2 et AFL3 – 8 points :** ils concernent notamment la capacité de l'élève à se préparer, s'entraîner, faire des choix pour progresser, coopérer et assumer différents rôles et responsabilités. Leur évaluation s'effectue au fil de la séquence et est finalisée lors de l'épreuve certificative. La répartition des 8 points entre AFL2 et AFL3 est effectuée conformément au référentiel de l'activité.

Chaque épreuve certificative est réalisée en **co-évaluation par deux enseignants d'EPS de l'établissement**, dont l'un est l'enseignant du groupe.

Évaluation scolaire et moyenne représentative

Les moyennes scolaires de Première et de Terminale sont établies à partir des évaluations réalisées dans les différentes APSA enseignées au cours du semestre. Des évaluations intermédiaires peuvent être utilisées pour accompagner les apprentissages et mesurer les progrès des élèves ; l'évaluation réalisée en fin de séquence occupe une place importante dans l'appréciation du niveau atteint.

Ces moyennes scolaires sont **distinctes de la note certificative d'EPS au baccalauréat**, qui résulte des trois CCF de Terminale.

Commentaires : assiduité, absence et inaptitude

L'assiduité en EPS est obligatoire. Une inaptitude physique, totale ou partielle, ne conduit pas automatiquement à une dispense d'enseignement ou d'évaluation : lorsque la situation le permet, des adaptations de la pratique et/ou de l'évaluation sont recherchées.

En cas d'inaptitude, les familles sont invitées à utiliser le **certificat médical spécifique EPS mis à disposition par l'établissement (Version FR / ES)**, afin que le médecin puisse préciser les possibilités et limitations fonctionnelles de l'élève.

Pour les CCF du baccalauréat, les situations d'absence, d'inaptitude ou nécessitant une évaluation adaptée ou différée sont traitées conformément à la réglementation en vigueur et au **protocole BAC EPS de l'établissement**, communiqué aux élèves de Terminale et à leurs familles.

ESPAGNOL LLCER (Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales)

Préambule disciplinaire relatif au cycle terminal

En LLCER Espagnol, l'évaluation s'appuie sur les compétences du CECRL, visant un niveau B2/C1 selon les attendus de fin de cycle. Elle intègre l'analyse culturelle, littéraire et filmique, la lecture d'œuvres intégrales et le traitement de dossiers thématiques.
Les compétences évaluées sont : compréhension écrite et orale, expression écrite et orale, analyse critique et mise en perspective culturelle. Les tâches s'inscrivent dans la logique des épreuves du baccalauréat et des axes du programme.

Types et modalités d'évaluation

Les évaluations sont variées afin de refléter la diversité des compétences travaillées en classe.

- Évaluations orales *:* exposés problématisés, analyses de documents, présentations d'œuvre, commentaires guidés, débats argumentés, simulations d'épreuve orale.
- Évaluations écrites *:* analyses littéraires ou filmiques, synthèses culturelles, traductions raisonnées, rédaction de dossiers thématiques.
- Compréhension *:* exploitations de documents authentiques (articles, extraits d'œuvres, documents iconographiques, audios, vidéos), questionnaires de compréhension ciblée.
- Travaux longs *:* exposés approfondis, travaux de recherche encadrés, tenue d'un cahier de culture.

Modalités d'évaluation *:* évaluations formatives et sommatives, productions individuelles et en groupe.

Modalités pour les élèves à besoins particuliers (PAP) *:* dans la mesure du possible, des adaptations seront mises en place en fonction des besoins des élèves EBEP.

Pondération des évaluations

Les professeurs peuvent adapter ponctuellement la répartition selon les objets d'étude (œuvres intégrales, séquences thématiques, projets). Les simulations d'épreuve du bac sont systématiquement prises en compte.

- Expression écrite : 30%
- Expression orale : 30%
- Compréhension écrite et orale : 20%
- Analyse culturelle / littéraire / filmique : 20%

Moyenne représentative dans la discipline

La moyenne semestrielle repose au moins sur 3 ou 4 évaluations significatives dont un travail d'analyse (synthèse écrite type BAC) et un oral. Les évaluations de rattrapage sont proposées uniquement en cas d'absence justifiée. Les évaluations formatives accompagnent la progression

mais n'entrent pas dans la moyenne.

ESPAGNOL LANGUE VIVANTE

Préambule disciplinaire relatif au cycle terminal

Les professeurs d'espagnol évaluent par compétences selon le CECRL en distinguant LVA, LVB et LVC. Les quatre compétences langagières constituent la base de l'évaluation : compréhension écrite, compréhension orale, expression écrite, expression orale (en continu et en interaction).
Les tâches finales sont conçues dans une logique actionnelle, en cohérence avec les axes culturels du programme. L'évaluation vise à garantir la progressivité et l'équilibre entre compétences.

Types et modalités d'évaluation

Les évaluations sont variées afin de refléter la diversité des compétences travaillées en classe.

- Évaluations orales : prise de parole en continu, en interaction, exposés individuels ou en groupe, présentations, débats.
- Évaluations écrites *:* productions écrites courtes et longues, synthèses de documents, résumés, comptes rendus, textes argumentatifs, écriture créative.
- Évaluations de compréhension *:* questionnaires de compréhension écrite et orale, tâches d'exploitation de documents variés (audios, vidéos, iconographie)

Modalités d'évaluation *:* travaux en classe, évaluations formatives et sommatives, évaluation par compétences. Les évaluations formatives ne comptent pas dans la moyenne mais permettent d'accompagner dans la progression.

Modalités pour les élèves à besoins particuliers (PAP) *:* dans la mesure du possible, des adaptations seront mises en place en fonction des besoins des élèves EBEP.

Pondération des évaluations

Chaque professeur peut ajuster légèrement la répartition selon la nature de la séquence et par le jeu des coefficients tout en maintenant l'équilibre semestriel.

- Compréhension orale : 25%
- Compréhension écrite : 25%
- Expression écrite : 25%
- Expression orale : 25%

Moyenne représentative dans la discipline

La moyenne semestrielle *:* elle repose sur un minimum d'une évaluation par compétence par semestre.
Modalités de rattrapage : les évaluations de rattrapage sont organisées par l'enseignant en cas

d'absence justifiée ou de situation exceptionnelle ; les évaluations de remplacement sont organisées par l'établissement si la moyenne annuelle de l'élève n'est pas représentative.

Commentaires

La cohérence pédagogique est assurée par des réunions d'harmonisation et par la définition de critères communs d'évaluation pour les tâches finales du cycle terminal. Une attention particulière est portée à la différenciation et à la prise en compte des besoins spécifiques.

Espagnol Lengua y literatura : étant donné que les élèves ont deux moyennes le reste des travaux non évalués en Langue vivante le sera en "Lengua y Literatura".

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE PROGRAMME FRANÇAIS

Préambule disciplinaire relatif au cycle terminal

En évaluant, les professeurs mesurent l'aptitude de l'élève à mobiliser, au service d'une réflexion historique et géographique, des connaissances fondamentales pour la compréhension du monde et la formation civique et culturelle du citoyen ; rédiger des réponses construites et argumentées, montrant une maîtrise correcte de la langue ; exploiter, organiser et confronter des informations ; analyser un document de source et de nature diverses ; comprendre, interpréter et pratiquer différents langages graphiques *(Note de service n° 2019-050 du18-4-2019)*

Types et modalités d'évaluation

On distingue deux grands types d'évaluation :

- **Le type 1** est composé des évaluations sommatives individuelles, à valeur certificative de type : réponse à une question problématisée, analyse de document, productions cartographiques. L'enseignant adapte la durée des exercices à la progression dans le cycle.

- **Le type 2** est composé de tous les autres types d'exercices : contrôle de connaissance, QCM, travaux collaboratifs, exposé oral, etc.

Pondération des évaluations

Les notes des devoirs à la maison sont affectées d'un coefficient 0.

Par semestre, la somme des coefficients des devoirs de type 2 peut représenter jusqu'à ⅓ de la somme totale des coefficients.

Les coefficients distinguent les exercices en fonction de leur durée et de leur valeur certificative

Moyenne représentative dans la discipline

La moyenne s'appuie pour l'essentiel sur des évaluations certificatives (type 1). Elles sont au nombre d'au moins 2 par semestre.

Les modalités de rattrapage sont celles définies par l'enseignant *(rattrapage possible en classe)* et par l'établissement *(rattrapage organisé par la vie scolaire)*

Si la moyenne annuelle n'est pas significative pour cause d'absentéisme, l'élève passe un examen final.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE DE L'ESPAGNE (HGE)

Préambule disciplinaire relatif au cycle terminal

La matière Histoire et Géographie d'Espagne (HGE) s'inscrit dans la formation humaniste des élèves et contribue au développement d'une culture historique et géographique solide. Enseignée en langue espagnole, elle permet de comprendre les réalités historiques, territoriales et sociales de l'Espagne, tout en renforçant les compétences linguistiques académiques. Elle fait partie des disciplines obligatoires du Décret Royal 806/1993 concernant le régime des centres étrangers en Espagne, au même titre que la discipline de Langue et Littérature Espagnoles.

Types et modalités d'évaluation

L'évaluation de cette matière repose sur Le contrôle continu et inclut :

- Des épreuves écrites **:** analyse de documents divers, questions de développement, compositions structurées, QCM.
- Des travaux individuels ou collectifs, réalisés en classe ou à la maison.
- Des évaluations orales **:** présentations et participation.

Pondération des évaluations

La pondération des différents types d'évaluation se fait comme suit :

- Épreuves écrites : 3
- Travaux et projets : 1
- Évaluations orales et participation : 1

Cette pondération peut être adaptée selon le niveau et les besoins spécifiques des élèves (adaptations pédagogiques ; niveau de compétence linguistique).

Moyenne représentative dans la discipline

La note moyenne du semestre représente le niveau d'acquisition des connaissances et des compétences propres à la matière. Elle résulte de la moyenne pondérée des évaluations réalisées durant la période (3-4), garantissant un équilibre entre connaissances, méthode et expression en langue espagnole. Les modalités de rattrapage sont celles définies par le professeur (rattrapage en classe) et le lycée (rattrapage organisé par la vie scolaire).

Commentaires

- Une attention particulière est portée à la différenciation et aux besoins spécifiques par le biais des mesures stipulées dans les documents d'adaptation officiels.
- Le suivi des élèves qui apprennent l'espagnol comme langue vivante (LV) est réalisé en fonction de leur niveau de compétence linguistique. Les indications de la « fiche navette » des élèves issus de LV sont prises en compte. À cet effet, des documents en version bilingues ou avec un vocabulaire adapté sont disponibles si nécessaire. Les épreuves écrites et orales peuvent se faire en français et en espagnol, et il est possible d'y répondre en français.
- C'est une matière complémentaire de l'HGF (Histoire-Géographie Française), dans laquelle sont étudiés les événements mondiaux.

ITALIEN

Préambule disciplinaire relatif au cycle terminal

L'enseignement de l'italien au cycle terminal s'inscrit dans une démarche communicative visant à développer une maîtrise progressive et équilibrée des quatre compétences langagières définies par le CECRL : compréhension écrite, compréhension orale, production écrite et production orale.
En LVC, le niveau attendu est B1 en fin de terminale (A2+ en fin de première), tandis que les élèves de la section BFI visent un niveau C1 en fin de terminale.

Types et modalités d'évaluation

Les évaluations sont variées afin de refléter la diversité des compétences travaillées en classe. Elles peuvent être :

- Orales ou écrites, selon l'objectif de la séquence.
- Individuelles, en binôme ou en groupe, pour encourager l'interaction et la coopération.
- Formatives ou sommatives.

Chaque semestre comporte quatre évaluations principales, réparties équitablement entre compréhension et production, écrite et orale. Des activités complémentaires sont proposées pour consolider les acquis (présentations orales, écrits interactifs, débats, projets culturels).

Pondération des évaluations

- Compréhension (écrite et orale) : 40%
- Production (écrite et orale) : 60%

Cette pondération met l'accent sur la capacité de l'élève à s'exprimer de manière autonome, à mobiliser les outils linguistiques avec aisance et à interagir dans des contextes variés.

Moyenne représentative dans la discipline

La moyenne est calculée à partir des quatre évaluations par semestre, auxquelles peuvent s'ajouter des évaluations formatives spécifiques. Des activités de remédiation et des rattrapages ciblés permettent de valoriser les efforts et les progrès. La moyenne finale reflète à la fois le niveau CECRL atteint et l'investissement personnel de l'élève dans sa démarche d'apprentissage.

Commentaires

La progression est individualisée en fonction du profil et du niveau de départ de chaque élève. Les élèves BFI suivent un parcours renforcé pour atteindre le niveau C1 en fin de terminale. L'accent est mis sur la communication authentique et la cohérence interculturelle.

LETTRES

Préambule disciplinaire relatif au cycle terminal

Les acquis des élèves – connaissances, compétences et méthodes – sont évalués tout au long de l'année afin de les préparer aux épreuves anticipées de français (EAF). Les évaluations portent sur la lecture, l'interprétation, l'expression écrite et orale, ainsi que la maîtrise de notions linguistiques. Elles s'inscrivent dans une logique d'évaluation formative, complétée par des évaluations certificatives préparant aux épreuves finales de l'EAF.

Types et modalités d'évaluation

Les évaluations sont variées afin de refléter la diversité des compétences travaillées en classe.

- Exercices d'explication linéaire, commentaire, question de grammaire, lecture expressive, travaux d'écriture (réécriture, argumentation, essai)
- Exercices oraux (présentations, entraînement à l'explication orale, préparation au Grand Oral pour la prise de parole)
- Travaux en classe uniquement (pas de devoir maison en raison du risque de plagiat) sauf enregistrements oraux. Cette décision appartient avant tout au professeur, ce n'est qu'une recommandation.

Variété des formats :

- Écrits en temps limité ou sans limite de temps ;
- Travaux individuels ou en groupe ;
- Exercices, exposés, débats, projets ou devoirs surveillés ;
- Format papier ou numérique ;
- Situations d'apprentissage ou d'évaluation notées ou non notées

Évaluation "type EAF" :

- Au moins une évaluation type EAF par semestre comprenant une épreuve blanche.

Pondération des évaluations

Des évaluations type EAF, à coefficient plus important ;
Des évaluations formatives, à coefficient moindre, servant à vérifier l'acquisition des méthodes et notions sans viser la sanction.

Moyenne représentative dans la discipline

Les évaluations sont régulières et suffisamment nombreuses pour assurer une représentativité solide du travail de l'élève. Tous les élèves doivent être évalués sur l'ensemble des compétences travaillées (écrit, oral, lecture, interprétation).

Commentaires

Les exercices sont conçus pour préparer les élèves aux épreuves terminales : explication linéaire, interprétation, dissertation, essai et prise de parole pour le Grand Oral (dans l'esprit de la progression et des exigences de la classe de première).

MATHÉMATIQUES

Préambule disciplinaire relatif au cycle terminal

La prise en compte du contrôle continu pour les mathématiques pour le baccalauréat concerne :

- Les élèves suivant l'enseignement de spécialité 1ère, et qui l'arrêtent en fin de 1ère
- Les élèves qui suivent l'option maths expertes en Terminale.
- Les élèves qui suivent l'option maths complémentaires en Terminale.

Les élèves qui continuent la spécialité en terminale seront évalués par un examen en fin d'année et ne sont donc pas concernés par ces dispositions.
Toutes les évaluations portent sur toutes ou une partie des compétences de mathématiques enseignées depuis le cycle 3 : chercher, modéliser, représenter, raisonner, communiquer, calculer.
Les dispositions communes doivent régler les questions liées à l'absentéisme :

- Appliquer le règlement intérieur du LFM
- Le BO spécifie la nécessité de préparation d'un examen spécifique pour l'élève absent

Types et modalités d'évaluation

3 types d'évaluations pourront être proposés aux élèves :

- Evaluations formatives : courtes, programme concis
- Évaluations sommatives : bilan de chapitres
- Devoir commun à plusieurs groupes : en conditions normales (présentiel). Correction harmonisée.

En classe de 1ère, ce devoir commun pourra prendre la forme d'une épreuve blanche, dont le format et les conditions de passation sont similaires - dans la mesure du possible - à ceux de l'épreuve anticipée de mathématiques. A son appréciation, le professeur pourra faire rattraper une évaluation à l'élève absent, conformément au règlement intérieur du LFM.

Pondération des évaluations

Toutes les évaluations susmentionnées sont pondérées par différents coefficients, qui restent à l'appréciation du professeur.

Moyenne représentative dans la discipline

En fin de semestre, l'enseignant décide de la représentativité de la moyenne de l'élève, notamment en cas d'absences répétées. Si la moyenne s'avère non représentative, il peut décider d'une évaluation spécifique complémentaire organisée par le Lycée.

MUSIQUE (OPTION)

Préambule disciplinaire relatif au cycle terminal

S'appuyant sur la réalisation de projets musicaux diversifiés menés collectivement ou par petits groupes, l'enseignement optionnel de musique en cycle terminal vise le développement de domaines de compétences complémentaires.

1.L'interprétation, l'imagination et la création musicales (en plus du travail purement technique musicale : rythme, justesse, d'écoute du groupe pour être ensemble) : gestion du corps, de la gestuelle, du regard, porter ou pousser la voix, travail d'articulation, liberté de mouvements (âmes libres), montrer la voix et le corps avec une maturité émotionnelle, être capable de montrer toute leur sensibilité.

2.L'écoute et la culture musicale : écoute, commentaire d'écoute, réflexion/étude de différents styles et ses enjeux, présentation orale.

3.L'échange et le débat entre pairs (les trois niveaux 2nde, 1ère, Tle coopèrent) : création de A à Z d'un spectacle, études des métiers de la scène, travail de leadership.

4.L'autonomie dans la recherche d'information sur la musique et les arts.

5.La compréhension de la place de la musique et des arts dans la société contemporaine : chaque projet s'adosse à une ou plusieurs compétences particulièrement mobilisées qui seront l'objet de l'évaluation portée au terme du projet. Elles sont explicitées et contextualisées auprès des élèves en amont de chaque projet puis rappelées autant que de besoin au fil de leur déroulement.

Types et modalités d'évaluation

L'évaluation des élèves repose sur un suivi continu des projets, combinant évaluations formatives et sommatives. Les premières permettent d'identifier les réussites et les difficultés afin d'accompagner les progrès des élèves. Les secondes évaluent, à la fin de chaque projet, la qualité du résultat final, la démarche suivie et la maîtrise des compétences visées, notamment dans les pratiques musicales.

L'évaluation, sous la responsabilité du professeur, prend également en compte l'autoévaluation et la coévaluation des élèves, ainsi que la note de synthèse rédigée à chaque projet, qui témoigne de leur cheminement, de leurs connaissances et de leurs réflexions.

En enseignement optionnel, chaque phase de projet donne lieu à une note tenant compte de l'atteinte des objectifs, de la qualité de la synthèse et des évaluations réalisées en cours de travail. Une attention particulière est accordée au projet lié au programme complémentaire national et annuel, notamment à la pertinence des références aux œuvres, à l'originalité de la démarche et à la qualité des recherches documentaires.

THÉÂTRE (OPTION)

Préambule disciplinaire relatif au cycle terminal

Au fil de l'année, les enseignants d'option théâtre mesurent les compétences suivantes :

L'engagement de l'élève dans le travail ; sa créativité ; sa progression dans la maîtrise des techniques et de la méthodologie ; ses acquis culturels ; sa capacité à concevoir, construire et analyser, en relation avec un travail collectif, des propositions théâtrales.

L'évaluation concerne également les progrès de l'élève dans sa pratique d'acteur, de spectateur et dans sa culture théâtrale.

Types et modalités d'évaluation

- Évaluations en groupe : performance chorale, travail de recherché, de groupe
- Évaluations individuelles : performance sur scène, exposé de l'élève sur un point ou une notion, lecture expliquée d'un court extrait de texte théorique en lien avec le travail de plateau ou un spectacle vu, compte rendu ou analyse de spectacle, bilan d'une séance de travail, mais aussi proposition concrète d'une composante d'un projet *(maquette d'un espace, croquis de costume, adaptation d'une scène, etc.)*

Pondération des évaluations

Les notes attribuées ne reçoivent pas forcément un coefficient différent. Nous considérons que chacun des exercices proposés, faisant l'objet d'une évaluation, est affecté d'un même coefficient car il mesure des progrès également importants dans chacune des compétences travaillées.

Moyenne représentative dans la discipline

Par semestre, chaque élève comptera au moins 3 notes révélatrices de son implication et des progrès.

PHILOSOPHIE / HLP*

Préambule disciplinaire relatif au cycle terminal

PHILOSOPHIE (TRONC COMMUN)

Les professeurs préparent les élèves à l'épreuve finale : chaque évaluation porte donc à la fois et sur une ou plusieurs notions du programme, et sur un point de méthodologie (dissertation ou explication de texte). Tous le exercices sont conçus dans l'optique de la préparation à l'épreuve écrite et de la préparation à l'oral de rattrapage. Deux ou trois épreuves type bac (en 2h) sont proposées au cours de l'année. Il n'y a pas de devoirs maison, y compris de rattrapage en raison du risque de plagiat. Des évaluations courtes permettent de vérifier les acquis des élèves. L'oral fait l'objet d'une évaluation.

HLP (Spécialité)

Classe de terminale
Pour la spécialité HLP, nous suivons le même principe, facilité par le fait que le jour du bac, l'épreuve se décompose en deux parties *(interprétation littéraire ou philosophique + essai philosophique ou littéraire).*

Classe de première
Pour la spécialité HLP en 1ère, les travaux sont très espacés car nous ne voyons les élèves que 2h/semaine, et il nous faut du temps pour que les élèves aient assez de contenu pour être évalués. Nous alternons alors exercices type bac et évaluation de cours.

Types et modalités d'évaluation

Les évaluations sont faites en classe, nous ne proposons pas de travaux à la maison pour éviter le recours aux corrections toutes faites sur internet.
Il n'est pas possible de faire des devoirs type bac (de 4h), hormis lors du bac blanc ; de fait, ces exercices prennent la forme soit de plans détaillés (en 2h), soit de rédaction d'une introduction et/ou d'un axe d'une dissertation ou d'une explication de texte, qui aura été préalablement étudié en classe.

Afin d'évaluer au mieux nos élèves, nous nous référons à la grille proposée par Eduscol :
https://eduscol.education.fr/document/24058/download

Étant donné que les élèves découvrent la discipline et qu'il y a beaucoup de choses à mettre en place dès le début de l'année *(méthodes de travail, notions à découvrir, méthodologie…),* les premières évaluations ne peuvent avoir lieu que plusieurs semaines après la rentrée, et sont souvent espacées entre elles.

Moyenne représentative dans la discipline

De temps en temps, des évaluations de connaissance (en 1h) peuvent être proposées aux élèves, afin :

- de les amener à réviser leurs cours avec rigueur,
- d'obtenir une note qui pourrait leur faire augmenter leur moyenne.

*Humanités, Littérature et Philosophie

SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES

Préambule disciplinaire relatif au cycle terminal

Première : les élèves doivent avoir les différentes compétences inscrites au BO du 22 janvier 2019 à la fin de l'année de première.
Terminale : les élèves de terminale doivent se préparer à l'épreuve écrite de Sciences Economiques et Sociales et à celle du Grand oral.
Ces deux exigences conditionnent la forme et les contenus des évaluations du cycle terminal.

Types et modalités d'évaluation

Les évaluations pourront être écrites, orales, individuelles ou en groupe.
Afin de prendre en compte tous les efforts faits par les élèves, tout type d'évaluation peut faire l'objet d'une note : évaluation au début du chapitre, en cours de chapitre ou à la fin du chapitre.

Les évaluations sont l'occasion d'évaluer spécifiquement les compétences au fur et à mesure. Les compétences évaluées sont les suivantes : Mobiliser les connaissances exigibles /Analyser et exploiter des documents / Construire une argumentation / Maîtriser son expression écrite / Maîtriser son expression orale.

En première, les évaluations visent à acquérir progressivement les compétences nécessaires à la réussite aux épreuves du bac.
En terminale, les élèves seront évalués sur les compétences écrites des épreuves de bac au 1er semestre. Les sujets type bac seront donc majoritaires. Les compétences orales pourront faire l'objet d'évaluation au premier semestre ; cependant, l'accent sur l'oral sera privilégié au second semestre dans la perspective du Grand Oral.

Pondération des évaluations

Pour que la moyenne reflète le niveau d'acquisition des élèves, les notes ont des coefficients. Ces coefficients permettent de donner plus d'importance aux exercices demandés dans la discipline au baccalauréat.

Moyenne représentative dans la discipline

Nous veillerons à ce qu'un élève ait un minimum de 3 notes représentatives dans sa moyenne semestrielle. Nous nous conformerons aux modalités de rattrapage prévues par l'établissement.

SCIENCES DE L'INGÉNIEUR

Préambule disciplinaire relatif au cycle terminal

En première les professeurs évaluent par notes les contenus prévus dans les programmes, le projet de 12h mené en équipe et des épreuves pratiques menées aussi en groupe en préparation des ECE* de terminale.
En Terminale les professeurs évaluent par notes les contenus prévus dans les programmes, le projet de 48h mené en équipe qui sert de support aux élèves pour soutenir l'épreuve orale terminale et des épreuves pratiques, type ECE, menées individuellement ou en groupe.

Types et modalités d'évaluation

En première :

- Épreuves écrites individuelles en classe pour évaluer les connaissances associées dans les différents champs disciplinaires. Minimum 2 évaluations par semestre.
- Évaluations écrites, orales ou avec un autre support *(diaporama, vidéos, etc.)* en groupe, des épreuves pratiques. Minimum 2 évaluations par semestre *(1 le semestre où on évalue le projet).*
- Évaluation des compétences et connaissances associées au projet. Minimum une note.

En Terminale :

- Épreuves écrites individuelles en classe pour évaluer les connaissances associées dans les différents champs disciplinaires. Minimum 2 évaluations par semestre. *(1 le semestre de l'examen blanc).*
- Évaluations écrites, orales ou avec un autre support *(diaporama, vidéos, etc.),* en groupe ou individuelles, des épreuves pratiques type ECE. Minimum 2 évaluations par semestre *(1 le semestre où on évalue le projet).*
- Évaluations orales ou/et écrites des compétences et connaissances associées au projet. Minimum une note.
- 1 examen blanc

Pondération des évaluations

- En première on appliquera des coefficients 0,5 ou 1 au critère de chaque enseignant.
- En Terminale on appliquera des coefficients 0,5 ou 1 au critère de chaque enseignant, sauf à l'examen blanc qui aura un coefficient 2.

Moyenne représentative dans la discipline

Il y aura au moins 3 notes par semestre, dont 2 notes d'épreuves écrites. Le rattrapage se fera sous forme d'une épreuve écrite qui contera comme une note en plus ou pour remplacer la moyenne, au critère de chaque enseignant pour chaque élève qui fera le rattrapage.
*évaluation des compétences expérimentales

SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

Préambule disciplinaire relatif au cycle terminal

Les méthodes pédagogiques en SVT en cycle terminal privilégient la démarche scientifique, l'autonomie des élèves et le développement des compétences expérimentales. De plus, l'enseignement des SVT permet aussi de travailler les compétences rédactionnelles et l'esprit critique des élèves.

Types et modalités d'évaluation

Plusieurs types d'évaluations, formatives et sommatives, sont mises en place tout au long de l'année :

- évaluations écrites *(évaluations de fin de chapitre, QCM, exercices d'application),*
- évaluations orales,
- évaluations des activités réalisées lors des séances de travaux pratiques.

En séances de travaux pratiques, les élèves peuvent être évalués de manière individuelle ou en groupe. En terminale, les évaluations de fin de chapitre peuvent être des exercices de type bac afin de préparer les élèves à l'examen. Des examens blancs peuvent être mis en place.

Pondération des évaluations

Les évaluations écrites représentent la majorité de la note finale. Les évaluations expérimentales, activités réalisées en classe et activités orales comptent également dans la note finale.

Moyenne représentative dans la discipline

La moyenne est établie à partir d'un nombre significatif d'évaluations par période (un minimum de 3) :

- Évaluations expérimentales ou activités réalisées durant les séances de travaux pratiques notées.
- Évaluations sommatives de fin de chapitre.
- Évaluations orales.

En cas d'absence à une évaluation écrite prévue, une évaluation de rattrapage peut être proposée selon les possibilités d'organisation.

Les aménagements des EBEP sont pris en compte par l'enseignant(e).

SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Préambule disciplinaire relatif au cycle terminal

L'enseignement des Sciences Physiques et Chimiques en cycle terminal s'appuie sur une approche expérimentale renforcée, enseignée par près de 20 enseignant(e)s et 3 technicien(ne)s de laboratoire. Les apprentissages privilégient la démarche scientifique, l'autonomie des élèves et le développement des compétences expérimentales. La cohérence des pratiques est assurée par des concertations régulières de l'équipe disciplinaire.

Types et modalités d'évaluation

Les évaluations prennent des formes variées : évaluations écrites (devoirs surveillés, interrogations courtes), évaluations orales, évaluations expérimentales, travaux individuels et travaux de groupe. Des évaluations formatives et sommatives sont organisées en classe. Des devoirs communs, devoirs surveillés et examens blancs peuvent être mis en place.

Pondération des évaluations

Les évaluations écrites représentent la majorité de la note finale. Les évaluations expérimentales et numériques comptent dans la note finale. Des évaluations orales peuvent être intégrées dans cette note finale.

Moyenne représentative dans la discipline

La moyenne est établie à partir d'un nombre significatif d'évaluations par période (un minimum de 3). Les évaluations expérimentales notées peuvent être intégrées dans la moyenne. En cas d'absence justifiée à une évaluation écrite prévue, une évaluation de rattrapage peut être proposée selon les possibilités d'organisation. Les aménagements des EBEP sont pris en compte par l'enseignant(e).

Commentaires

Le fonctionnement de la discipline repose sur une forte collaboration entre tous les enseignant(e)s et les 3 technicien(ne)s de laboratoire, garantissant la qualité, la sécurité et la régularité des activités expérimentales.

Des réunions d'harmonisation ont été organisées pour chaque niveau, en se basant sur les résultats du bac ou des épreuves blanches.